

Image not found or type unknown



HERITAGE ENTRE ENFANTS DE DEUX UNIONS

Par **azabeth**, le **05/03/2015** à **12:25**

Bonjour,
Mon Père a eu d'un premier mariage, deux garçons
Il a divorcé et s'est marié avec ma mère dont il a eu 4 enfants
Il a eu la garde des deux garçons (oui c'est rare surtout dans les années 40) quand ils avaient 5 et 3 ans
c'est ma mère qui s'en est occupé
Mon père est décédé
Mes deux (demi) frères sont décédés
Une de mes sœurs est décédée
Nous avons tous eu des enfants
Lorsque ma mère décédera qui seront les héritiers ? Il ne s'agit que d'argent (moins de 10 000 euros)
Merci pour vos réponses

Par **Lag0**, le **05/03/2015** à **13:32**

Bonjour,
Vos 2 demi-frères, et par conséquent leurs enfants, ne sont pas héritiers de votre mère.